

# « 2 % des cours d'eau sont en bon état écologique »

Le bon état écologique des cours d'eau est une obligation légale, dans le cadre d'une directive européenne. En Vendée, on en est encore bien loin.

## Entretien



Morgan Priol, directrice de la délégation Maine-Loire océan à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. (Photo : DR)

### Où en est-on des objectifs légaux (1) sur les cours d'eau ?

La prochaine échéance, pour le bassin Loire-Bretagne, est d'atteindre les 61 % de bon état écologique des masses d'eau en 2027. Nous n'y sommes pas : dans les Pays de la Loire, 11 % des masses d'eau sont en bon état (24 % sur le bassin, 44 % en France, N.D.L.R.). En Vendée, sur 84, cours d'eau, nous sommes passés de 1 % à 2 %. Cela s'est donc un peu amélioré, mais ça reste très faible.

### Pourquoi cette faiblesse vendéenne (2) ?

Il faut prendre en compte la géographie, la géologie et l'histoire de la Vendée. Les cours d'eau sont assez

courts, avec des pluies relativement modérées, à la différence de la Bretagne. Le substrat granitique, en bout du massif armoricain, fait qu'il y a moins de connexions entre les nappes souterraines et les cours d'eau, à l'exception du Marais poitevin. Tout cela crée des systèmes qui vont manquer d'eau, en particulier l'été, et générer une plus grande concentration de polluants.

### On paie aussi des aménagements passés...

Dans l'histoire agraire, le réaménagement de cours d'eau, la création d'ouvrages et de plans d'eau ont perturbé la morphologie. Alors que plus l'eau est dans un cycle lent, comme lorsqu'elle fonctionne avec des zones humides, plus elle a un pouvoir de dépollution.

### C'est quoi, un cours d'eau en « bon état écologique » ?

Il y a plusieurs critères. Pour les eaux en surface, on regarde les taux de nitrates, de phosphates, de pesticides, l'oxygène, la température, le PH... Et il y a l'indicateur biologique : s'il y a trop de nutriments, comme le phosphate, il y a une explosion d'algues.

S'il y a trop de pollution, on ne trouve plus certains poissons. Dès lors qu'un des indicateurs biologiques n'est pas bon, cela amène à déclasser le cours d'eau.

### Y a-t-il des secteurs plus préoccupants que d'autres (voir infographie) ?

Globalement, ce sont plutôt les cours d'eau du nord-ouest vendéen qui sont en mauvais état.

On est plutôt bon sur le littoral. Nous, nous regardons surtout ceux sur lesquels on pourrait atteindre un bon état. Le Ciboule, le petit Lay, le Marillet-aval, le Ligneron, la Petite Boulogne sont proches du bon état. Il y a des améliorations sur l'Autise amont et la Sèvre niortaise. C'est un travail de longue haleine.

### Comment est-il effectué ?

On accompagne, par exemple, les syndicats de bassins-versants dans leurs travaux sur la morphologie des cours d'eau ; le monde agricole sur les pratiques et l'utilisation des pesticides ; les collectivités pour le réseau d'assainissement...

En moyenne, 16 millions d'euros d'aides sont attribuées par l'Agence de l'eau chaque année en Vendée, dont trois millions sur la biodiversité aquatique, la restauration des cours d'eau et des zones humides. De grandes avancées ont été faites sur l'assainissement, et dans le monde agricole, mais il reste des efforts à faire.

### En ces temps de sécheresse, on pense aussi beaucoup à la quantité de l'eau...

Les deux sont intimement liés, qualité et quantité. Il y a urgence à travailler de manière globale sur l'eau : on le voit avec cette récente pollution, comme avec la sécheresse précoce.

Il y aura toujours besoin d'eau, mais pour le monde agricole par exemple, il va falloir aller vers des pratiques

## État écologique des masses d'eau de surface



moins consommatrices.

Recueilli par  
Clémence HOLLEVILLE.

120

(1) Une directive-cadre européenne de 2000, que la France a traduite dans son droit, fixe l'obligation du bon état des cours d'eau.

(2) En Loire-Atlantique, ce sont seulement 1 % des cours d'eau qui sont en bon état.

C'est en millions de m<sup>3</sup> – en moyenne – le volume d'eau prélevé chaque année en Vendée. « Les besoins se concentrent surtout l'été, à une période déjà difficile pour les milieux », résume Morgan Priol, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec une particularité vendéenne à l'échelle de la région : les plus forts taux de prélèvements vont à l'irrigation, devant l'eau potable.